maintenant !

Extrait du registre des délibérations — **Conseil municipal du 27 juin 2011**
Commission « « développement économique et urbanisme » — **Séance du 24 mai 2011**

34 Déclaration préalable pour une division de terrain square Hélène Boucher - autorisation donnée à monsieur le Maire

Etaient présents les membres inscrits au tableau

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. BERNARD-LUNEAU, M. ASSAMTI, Mmes BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. GRIMBERT	Pouvoir à :	M. BERNARD-LUNEAU
Mme PORAS	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à	M BOULHAMANE
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
M. MACHU	Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Mme SOKOLONSKI	Pouvoir à :	M. SEGUIN
M. TAHI	Pouvoir à :	Mme MAUPIN
M. CHEURFA	Pouvoir à :	M. NACHITE

Etaient absents :

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M SZPIRKO
Mme DINGIVAL
Mme PAMART
Mme RIFFAULT
M. VARLET

SOUS-PREFECTURE
- 5 JUIL. 2011
60300 SENLIS

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal **39**
- Nombre de conseillers en exercice **39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés **34**

Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

La ville souhaite céder un terrain situé square Hélène Boucher à l'Association Cultuelle et Culturelle des Musulmans de Creil, dans le but d'y construire une salle d'activités et des locaux annexes. Les parcelles concernées sont cadastrées section BC n°390 pour partie, 485 pour partie, 486 pour partie et 487 pour partie, pour une contenance de 1 200 m².

Or, toute division en vue d'une construction (et sans réalisation de voies ou espaces communs) est soumise à une déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme (article R421-23).

maintenant !

Il vous est demandé d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à déposer une déclaration préalable en vue de la division de cet terrain.

Vous êtes appelés à voter.

- Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le code de l'urbanisme, et notamment R 421-23,
Vu l'avis de la Commission « développement économique et urbanisme » en date 24 mai 2011,
Entendu le rapport de présentation,

- Vote ordinaire :

Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

- Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à déposer et à signer une déclaration préalable en vue de la division du terrain sis square Hélène Boucher à Creil.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 04 JUIL. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 05 JUIL. 2011

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil le 05.07.11. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raley

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise